



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## jeunes agriculteurs

Question écrite n° 14848

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur concernant le financement des prêts bonifiés par l'État et l'Union européenne. Le dispositif des prêts bonifiés à l'agriculture est un élément important des soutiens économiques à l'agriculture, permettant à la fois de soutenir les investissements dans les exploitations agricoles et de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. En 2007, 126 millions d'euros ont été délégués en région pour honorer les demandes de prêts bonifiés des jeunes agriculteurs, contre 94 millions d'euros pour 2008. Dans un même temps, il est demandé aux jeunes agriculteurs de changer de système d'attribution de ces prêts bonifiés en augmentant de 1,5 % les taux actuels et ce, avant le 1er janvier 2008. Si un recul de plus de 30 millions d'euros est difficilement acceptable pour ces agriculteurs, l'augmentation des taux est au coeur de leurs revendications. En effet, ces professionnels considèrent qu'une telle augmentation écarte définitivement les jeunes du dispositif d'aide, particulièrement en zone de plaine, qui incitera avec une telle mesure, ces jeunes exploitants à réaliser des prêts normaux. Cette mesure supprime également l'attrait de ce type de prêt dans l'accompagnement de l'installation et remet en question la viabilité des installations elles-mêmes. Aussi, souhaite-t-il connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre afin de répondre aux attentes des professionnels.

### Texte de la réponse

En 2007, la hausse des taux bancaires a entraîné l'augmentation mécanique du coût de chaque prêt pour l'État et a accéléré la consommation des crédits budgétaires qui leur étaient réservés. Devant ces problèmes, l'État a fait un effort particulier. Des redéploiements budgétaires ont permis la délegation d'enveloppes supplémentaires en décembre 2007. Ces dernières délégations ont porté à plus de 81 millions d'euros les financements nationaux affectés aux prêts installations alors qu'ils ne dépassaient pas 60 millions pour l'année 2006. En tenant compte des crédits européens, près de 131 millions d'euros ont été attribués aux dossiers MTS-JA pour l'année 2007. L'État a donc fait un effort considérable en faveur de l'installation en 2007. Il serait de plus inapproprié d'évoquer un désengagement de l'État puisque les déficits observés dans certains départements ne proviennent en aucun cas d'une réduction des crédits mais bien d'une forte augmentation des besoins. En 2007, plus de 350 millions d'euros auront globalement été consacrés à la transmission des exploitations agricoles à partir des crédits nationaux et européens. Pour 2008, une évolution du dispositif est en cours de finalisation, afin notamment d'éviter la création de « files d'attente » des demandes de prêts, et par là, de limiter les délais entre le dépôt de la demande de prêt et la décision rendue par l'administration. Celle-ci a fait l'objet d'une large concertation notamment avec Jeunes Agriculteurs. Ainsi, les taux actuels des prêts bonifiés sont maintenus mais l'aide perçue sous forme de bonification d'intérêt dont bénéficie le jeune agriculteur demandeur a été plafonnée à 11 800 euros en zone de plaine et à 22 000 euros en zone défavorisée. De plus, la durée bonifiée de ces prêts passe de douze ans à sept ans en zone de plaine et de quinze ans à neuf ans en zone défavorisée. La loi de finances pour l'année 2008 prévoyait une enveloppe nationale de 67,7 millions d'euros pour le financement des prêts à l'installation, en progression de 6 % par rapport à l'enveloppe 2007. À cette augmentation initiale s'ajouteront des crédits supplémentaires qui porteront l'enveloppe totale, nationale et

communautaire, à hauteur de 130 millions d'euros. La répartition de cette enveloppe se fera en tenant compte des consommations de l'année 2007.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription** : Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 14848

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : Agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 janvier 2008, page 427

**Réponse publiée le** : 11 mars 2008, page 2062